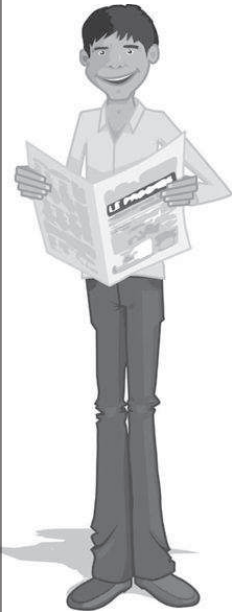


**L'abonnement,
c'est pratique**

Le journal
dans votre
boîte aux lettres
tôt le matin



Au bout du fil
nos conseillers
sont à votre
écoute



relationabonnes@leprogres.fr

N°Azur 0 810 40 30 60

0,079€ l'appel + 0,028€ / minute (0,014€ en heures creuses)

LE PROGRÈS

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction départementale de la Protection des populations
Installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral n° DDP-IC-2017-09-06
du 8 septembre 2017

Avis d'enquête publique unique

Communes de Saint-Clair-du-Rhône (38),
Les Roches-de-Condrieu (38), Saint-Michel-sur-Rhône (42)
du lundi 2 octobre 2017 au lundi 13 novembre 2017 inclus

Une enquête publique unique, d'une durée de six semaines, est ouverte sur les communes de SAINT-CLAIR-DU-RHONE, LES ROCHES-DE-CONDRIEU et SAINT-MICHEL-SUR-RHONE du 2 octobre 2017 au 13 novembre 2017 inclus concernant la demande d'autorisation de la société ADISSEO France (siège social : 10, place du Général de Gaulle, 92160 ANTONY) d'augmenter la capacité actuelle de production de MMP distillé sur son site de la plateforme chimique des Roches à SAINT-CLAIR-DU-RHONE, et l'institution de servitudes d'utilité publique autour de son site.

Le dossier de demande d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairies de SAINT-CLAIR-DU-RHONE, LES ROCHES-DE-CONDRIEU et SAINT-MICHEL-SUR-RHONE pendant toute la durée de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr). L'arrêté préfectoral n° DDP-IC-2017-09-05 du 7 septembre 2017 fixant le projet de périmètre et les servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour du site industriel ADISSEO France, mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), fixe notamment les règles d'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés dans le voisinage immédiat du site. Il est consultable dans les mairies des communes concernées de SAINT-CLAIR-DU-RHONE, LES ROCHES-DE-CONDRIEU ET SAINT-MICHEL-SUR-RHONE pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.

Monsieur Georges GUERNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet, aux jours et heures suivants :

en mairie de SAINT-CLAIR-DU-RHONE (38) :

- lundi 2 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- mardi 10 octobre 2017 de 14 h à 17 h
- mercredi 18 octobre 2017 de 14 h à 17 h
- lundi 23 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- vendredi 3 novembre 2017 de 14 h à 17 h
- lundi 13 novembre 2017 de 14 h à 17 h

En mairie de LES ROCHES-DE-CONDRIEU (38) :

- mardi 10 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- mercredi 18 octobre 2017 de 9 h à 12 h

En mairie SAINT-MICHEL-SUR-RHONE (42) :

- lundi 23 octobre 2017 de 14 h à 17 h
- vendredi 3 novembre 2017 de 9 h à 12 h

Une réunion publique sera organisée mardi 10 octobre 2017 de 18 h à 20 h en mairie de SAINT-CLAIR-DU-RHONE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions par lettre, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-CLAIR-DU-RHONE et par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddp-ic@isere.gouv.fr. Elles seront toutes jointes au registre d'enquête par ses soins et, pour ce qui concerne les observations dématérialisées, elles seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Valérie CHEVASSUS, responsable pôle ICPE, environnement et sécurité de procédés de la société ADISSEO France (tél : 04.74.56.94.15), ainsi qu'auprès du service installations classées de la Direction départementale de la Protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis-Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.76) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service Installations classées, dans les mairies de SAINT-CLAIR-DU-RHONE, LES ROCHES-DE-CONDRIEU et SAINT-MICHEL-SUR-RHONE et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de cette enquête unique sont : une autorisation assortie de prescriptions ou un refus, et, un arrêté instituant les servitudes d'utilité publique et leur périmètre. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

838083300

VOTRE CONTACT

**APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



**Enquête publique relative
à la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Genilac**

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de PLU de la Commune de Genilac du **lundi 23 octobre 2017 à partir de 9 h 00 au vendredi 24 novembre 2017 jusqu'à 16 h 00 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Aménagement du territoire - Service Prospective Etude et Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Pierre-Bernard TEYSSIER a été désigné Commissaire-Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Lyon. La Mairie de Genilac est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 23 octobre 2017 à partir de 9 h 00 au vendredi 24 novembre 2017 jusqu'à 16 h 00 inclus :

- A la Mairie de Genilac - 45, rue René Mahinc - 42800 Genilac, - Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
- à l'exception du vendredi 24 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 h 00.
- Au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE - 2, avenue Grüner - 42000 Saint-Etienne, - Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, - les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- à l'exception du vendredi 24 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Genilac,
- Lors des permanences du Commissaire-Enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
 - Sur le site internet de la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>
- Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Commune de Genilac - 45, rue René Mahinc - 42800 Genilac.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de SAINT-ETIENNE METROPOLE (2, avenue Grüner - 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de Genilac pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 23 octobre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- le lundi 30 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 08 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mardi 14 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 24 novembre 2017 de 14 h 00 à 16 h 00

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et à la Mairie de Genilac pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>

842089100

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Héand

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de PLU de la commune de Saint-Héand du lundi 23 octobre 2017 à partir de 9 h 00 au jeudi 23 novembre 2017 jusqu'à 16 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Aménagement du territoire, service Prospective Etude et Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire, sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole.

M. Gérard FONTBONNE a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon

La Mairie de Saint-Héand est désignée siège de l'enquête. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 23 octobre 2017 à partir de 9 h 00 au jeudi 23 novembre 2017 jusqu'à 16 h 00 inclus :

- à la Mairie de Saint-Héand, place de la mairie - 42570 Saint-Héand - les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,
- les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,
- à l'exception du jeudi 23 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 h 00.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue gruner 42000 Saint-Etienne,
- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- à l'exception du jeudi 23 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Saint-Héand,
- lors des permanences du Commissaire-Enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
 - sur le site internet de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>
- Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Commune de Saint-Héand - place de la mairie BP 20002 42570 Saint-Héand.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr>, et accessible depuis un poste informatique dédié à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de Saint-Héand pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 23 octobre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 27 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 03 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 15 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 23 novembre 2017 de 14 h 00 à 16 h 00.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et à la Mairie de Saint-Héand pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante <http://www.saint-etienne-metropole.fr>

842090100

Commune de Bussièrès (42510)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 7 septembre 2017, le Maire de Bussièrès a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation d'un chemin rural situé "Les Brières".

En conséquence, le projet sera déposé à la Mairie de la Commune de Bussièrès, pendant 15 jours, du 5 octobre 2017 au 20 octobre 2017 inclus pour que les administrés puissent en prendre connaissance chaque jour ouvrable de 9 h 00 à 12 h 00, et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au Commissaire-Enquêteur qui les annexera au registre.

Monsieur Noël LAURENT, Commissaire-Enquêteur, tiendra pour les besoins de l'enquête deux permanences en Mairie de Bussièrès où il pourra recevoir le public : le jeudi 5 octobre et le vendredi 20 octobre de 9 heures à 11 heures.

A l'expiration du délai indiqué ci-dessus, le Commissaire-Enquêteur remettra à Monsieur le Maire son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois.

837147700

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de MONISTROL-SUR-LOIRE

Type de procédure : Procédure Adaptée en vertu de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Objet : Viabilisation et aménagements des Hauts de Bilhard

Caractéristiques principales : Le marché comporte deux (2) lots indépendants composés de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Terrassements/Réseaux composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle

- Lot n° 2 : Voirie composée d'une tranche terme et de deux (2) tranches optionnelles

Obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de dématérialisation : <http://marchespublics.cdg43.fr>

Date limite de réception des offres : Mercredi 25 octobre 2017 à 12 heures. Par lettre recommandée avec accusé de réception ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante : Commune de Monistrol-sur-Loire - 7, Avenue de la libération - 43120 Monistrol-sur-Loire. Ou sur la plateforme de dématérialisation : <http://marchespublics.cdg43.fr>

Délaï de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres. Le marché sera conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires

Conditions de participation : Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature (Imprimés DC1)

- Déclaration du candidat (Imprimé DC2)

- Attestations exigées par les articles 44, 48 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :

- Prix : 70%

- Valeur Technique (mémoire) : 30%

Le pouvoir adjudicateur pourra engager éventuellement une négociation avec un ou plusieurs candidats de son choix ayant présenté une offre conforme et complète pour effectuer son choix final. Un dialogue écrit ou oral sera mis en oeuvre

Renseignements : Techniques : FBI-ie - Monsieur AULAGNE

Tél : 04.71.59.24.13 - romain.aulagne@gmail.com

Administratifs : Commune de Monistrol-sur-Loire - Madame FAURE

Tél : 04.71.66.53.45 - nathalie.faure@monistrol.fr

Recours : Tribunal administratif - 6, cours Sablon - 63000 Clermont Ferrand - Tél : 04.73.14.61.00

Envoi à la publication : Le mercredi 04 octobre 2017

842573200

VIES DES SOCIÉTÉS

Changements de dirigeants

JURICITE

20, rue de la Gazelle - 43000 Le-Puy-en-Velay
7, place de l'Hôtel de Ville - 43000 Saint-Etienne
www.juricite.fr

AXIMAT

Société par Actions Simplifiée au capital de 358 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Tissot
42530 St-Genest-Lerpt
441 445 665 RCS Saint-Etienne

Aux termes d'une décision du Président en date du 26 septembre 2017, il résulte que la mention suivante a été modifiée :

Directeur général :

- Ancienne mention : Néant

- Nouvelle mention : M. Louis David PAULET, demeurant 5, rue Olympe de Gouges - 42530 St-Genest-Lerpt

Pour avis, Le Président

842277300

CYCLES FRANCE LOIRE

SAS au capital de 2 480 000 euros
Avenue de l'Industrie - 42160 Saint-Cyprien
408521847 RCS Saint-Etienne

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 30/6/2017 les modifications aux mentions antérieurement publiées suivantes : Administrateurs :

Ancienne mention : Gilles LAPIERRE, Hielke SYBESMA, René TAKENS.

Nouvelle mention : Gilles LAPIERRE, Hielke SYBESMA.

842418100

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes volontaires



AVIS DE PUBLICITÉ

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le Président

Hôtel du département - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne

Cedex 1 - mèl : retraitmarche@cg42.fr

web : <http://www.loire.fr>

Objet : Vente d'un tènement immobilier sis 15 rue Professeur Roux et 47 rue de Saint-Just à Saint-Etienne.

Référence acheteur : 17FS-DAJSG-1394-K

Type de marché : Services

Procédure :

Code NUTS : FRK25

Description : Parcelles de terrain situées au 15 rue du Professeur Roux et au 47 rue de Saint-Just cadastrées respectivement OS 75 pour 9650 m² de terrain et OS 12 pour 3591 m² d'un tènement immobilier bâti.

Parcelle OS 75 : 9650 m²

Parcelle de terrain en pente constituée de 3 terrasses goudronnées avec voie d'accès.

Bois taillis au centre de la parcelle.

Parcelle OS 12 : 3591 m²

Tènement immobilier composé de 4 corps de bâtiments principaux bénéficiant de deux accès (47 de la rue de Saint-Just et au carrefour de la rue du Docteur Roux et du chemin de la Fontaine du coin), clos des murs terrain d'aisance et stationnement goudronné ou bétonné comportant notamment :

- une maison de gardien
- un bâtiment élevé de rez-de-chaussée formant rez-de-cour côté Est et de deux étages d'une superficie de 460 m²
- un local à usage de dépôt élevé de simple rez-de-chaussée d'une superficie de 154 m².

Il est souhaité un retour des offres par écrit précisant la nature du projet envisagé et l'ensemble des réserves et/ou conditions suspensives qui pourraient être émises au moment du compromis de vente.

Classification CPV :

Principale : 70120000 - Achat et vente de biens immobiliers

Les variantes sont refusées

Remise des plis : 29/11/17 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires :

Visite des lieux contacter le secrétariat de la direction des bâtiments et des moyens généraux Tél 04.77.48.41.72

Jours et horaires des visites à fixer.

Retrait des dossiers comprenant les pièces jointes :

- présentation du site
- diagnostic amiante
- état des risques naturels, miniers et technologiques
- étude environnementale.

Les offres de prix devront parvenir au Département de la Loire sous enveloppes cachetées. Sur l'enveloppe extérieure devra figurer " Offre pour la vente d'un tènement immobilier sis 15 rue du Professeur Roux et de Saint-Just à Saint-Etienne " NE PAS OUVRIIR.

Cette enveloppe devra contenir sous pli cacheté l'offre, en identifiant le bien comme suit : Référence du bien faisant l'objet de l'offre - Référence de l'annonce.

Les offres pourront être remises contre récépissé à l'adresse suivante : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - Accueil du Département, 2 rue Charles de Gaulle 42000 Saint-Etienne entre 8h45 et 16h00 hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts.

Ou, si elles sont envoyées par la poste, uniquement par pli recommandé avec avis de réception postal, devront l'être à l'adresse suivante : DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - Direction des affaires juridiques et du secrétariat général - Service de la commande publique

Hôtel du Département - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne Cedex 1

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

Renseignements auprès de : Direction des bâtiments et des moyens généraux - Bénédicte FORGE-PETIOT - Tél : 04.77.48.41.98.

Envoi à la publication le : 04/10/17

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, allez sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

842581800

VOTRE CONTACT

**APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr